

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2016

Le Label Diversité de CNP Assurances renouvelé pour la seconde fois

En 2009, CNP Assurances figurait parmi les premières entreprises à recevoir le Label Diversité. La politique volontariste du Groupe en matière de promotion de la diversité et de non-discrimination a été deux fois reconnue depuis : le Label Diversité a été renouvelé une première fois, en 2012, puis prolongé de quatre ans aujourd'hui.

Développé par l'AFNOR, le label Diversité vise à promouvoir la diversité et la prévention des discriminations notamment dans le cadre de la gestion des ressources humaines. À cette fin, il entend valoriser les meilleures pratiques en matière de recrutement et d'évolution professionnelle au sein des entreprises.

Cette distinction est une reconnaissance officielle des bonnes pratiques RH de CNP Assurances ; la démarche engagée par l'entreprise a atteint un niveau élevé de maturité et continue d'être mise en œuvre avec efficacité selon l'association ; la plupart des critères définis par cette dernière pour l'obtention de ce label sont même évalués au niveau « performant ».

Réviser et améliorer l'ensemble des process RH est un atout de cette démarche. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années pour atteindre cet objectif :

- Nouvelles modalités de recrutements, basées sur l'évaluation des compétences,
- Mise en place d'un parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants,
- Refonte des entretiens annuels d'appréciation de la performance et mise en place d'entretiens carrières/professionnels périodiques
- Sensibilisation aux stéréotypes et à la non discrimination par e-learning de près de 80% des collaborateurs
- Formation de près de 80% des managers au « management de la diversité »
- Mise en place d'un collège « Risques psychosociaux » et d'un dispositif de Médiation sociale Interne
- Création d'un comité de pilotage « Diversité »

La politique affirmée de CNP Assurances en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité se traduit par des accords d'entreprises (égalité professionnelle H/F, plan d'action « contrat de génération », emploi des personnes en situation de handicap, moyens syndicaux) qui contiennent des objectifs chiffrés et des plans d'actions.

Ses résultats se manifestent à travers plusieurs indicateurs :

La forte mobilisation de tous les acteurs internes et de ses partenaires permet d'atteindre un taux d'emploi global de personnes handicapées de 6,4 % au 31 décembre 2015, en progression de plus de un point par rapport à 2014.

A fin 2015, les femmes représentent 61% de l'effectif CDI et sont 51 % à avoir le statut cadre. Leur taux de représentation au conseil d'administration est de 39% et de 38% au COMEX depuis 2014.

En 2015, le groupe CNP Assurances se classe à la 8^e place du palmarès annuel des entreprises françaises les plus féminisées.

Le taux d'emploi des seniors (plus de 55 ans) en CDI s'élève, à fin 2015, à 21% et celui des jeunes (moins de 30 ans), à 4%. Près de 70 jeunes de moins de 30 ans ont été recrutés en CDI ces deux dernières années ; plus d'une centaine de contrats d'alternances sont présents dans les effectifs.

CNP Assurances s'est associée, en juin 2015, à l'opération « *Nos quartiers ont des talents – NQT* » destinée à favoriser l'insertion des jeunes diplômés d'un bac+4 minimum, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou des milieux sociaux défavorisés à la recherche d'un emploi, en leur proposant un système de parrainage par des cadres et dirigeants expérimentés en activité au sein du Groupe. Le premier bilan à fin 2015 est très encourageant : plus de 60 jeunes parrainés, dont 18 embauchés.

« *Le renouvellement pour la seconde fois de notre Label Diversité constitue un encouragement à l'instauration d'une véritable politique de lutte contre les discriminations et témoigne de la maturité de notre engagement à promouvoir la diversité, l'égalité des chances et le dépassement des stéréotypes. Les différences sont notre richesse et c'est par la diversité de nos talents que CNP Assurances continuera à être une entreprise agile et innovante au service de ses partenaires et de ses assurés* » indique Bérengère Grandjean, directrice des ressources humaines de CNP Assurances.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 130 millions d'euros en 2015. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 13 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2^e banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

www.cnp.fr

[@CNP_Assurances](https://twitter.com/CNP_Assurances)

Contacts presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr